

Article paru dans Réalités neuchâteloises en août 2005

Première session

Mardi 29 juin 2005, Château de Neuchâtel, 13h30

Ca y est, la première « vraie » session de la nouvelle législature va débiter. Le soleil est au rendez-vous et le contrôle de police à l'entrée de la salle presque aussi impitoyable (quand je pense qu'il aurait suffi d'entrer par la Salle des Chevaliers pour ne pas avoir à présenter ma carte de député)...

Arrivée au fauteuil. Au passage, on salue les élus des partis voisins, les connaissances à l'autre bout de la salle, ses collègues de parti. « Salut, ça va ? Tu remplaces qui ? ». « Moi ? Mais j'ai été élu !!! ». « Ah bon, j'avais oublié. Alors bienvenue ! ».

Les débats commencent. Les premiers rapports sont acceptés sans grande discussion.

Débat stratégique

Vient ensuite le rapport sur l'évaluation et le pilotage stratégiques. D'autant plus intéressant que je faisais partie de l'équipe qui l'a étudié avant la séance de groupe. Manuela Surdez prend la parole au nom du groupe. Consciencieusement, elle retrace tous nos arguments avec des mots forts et de la conviction dans la voix : calendrier irréaliste (premiers résultats en 2009 seulement), engagement d'une « demi-douzaine » de collaborateurs supplémentaires.

Le débat s'engage. Réponse irritée du Conseil d'État : « Si vous êtes contre le rapport, vous êtes contre les économies. Le Conseil d'État ne retirera pas son rapport ». Mouvements réprobateurs dans les rangs de la droite. Si la législature débute avec tant de mauvaise foi, comment va-t-elle se terminer ? Finalement, devant l'opposition tant de toute la droite que de l'extrême-gauche et la tiédeur socialiste, le rapport sera retiré des débats, sans vote.

Espérons que le message aura passé : « pas de rapports, mais des actes... »

Loi sur la prostitution

Deuxième sujet chaud, la loi sur la prostitution semble avoir l'appui de tous les groupes. C'était sans compter sur un franc-tireur de l'ultra gauche, qui en voulait encore plus. Dans son esprit, le canton devrait intervenir jusque dans les pays d'origine des victimes de la prostitution. Lorsqu'il s'agit d'inventer de nouvelles tâches à l'État, certains se sentent pousser des ailes ; même si le réalisme doit en souffrir. Cette insistance, maintenue en second débat fera traîner inutilement la discussion jusqu'au milieu de la session du lendemain. La question s'est posée dans nos rangs : ces interventions à répétition sont-elles sincères ou visent-elles à augmenter le nombre de citations de leur auteur(trice) au procès-verbal ? La question reste ouverte...

Mercredi 30 juin 2005, Château de Neuchâtel, 7h30

Déception à l'heure d'ouvrir les quotidiens neuchâtelois : pas un mot sur notre position forte lors du débat sur l'évaluation et le pilotage stratégiques. Tout au plus le journaliste a retenu une apparente « incohérence » dans notre position sur ce rapport... A-t-il réellement écouté le débat ? Peut-être était-il absent de la salle à ce moment-là. Les urgences physiologiques frappent parfois à des moments inopportuns.

Heure des questions

C'est le moment de voir les Conseillers d'État en action face à des problèmes concrets. Le grand argentier nous fait un discours magistral sur l'état des finances. Visiblement, il ne lui aura pas fallu trop longtemps pour prendre la mesure des réalités. Mais sera-t-il suivi par ses propres troupes le jour où il faudra faire des choix ???

Ensuite, le débat en deuxième lecture de la loi sur la prostitution reprend. Visiblement, la nuit n'a pas porté conseil et nous croulons sous des amendements innombrables et irréalisables. Devant la démonstration de notre lassitude, l'intervenante nous gratifie d'une leçon de savoir-vivre. Au moins, nous ne nous serons pas déplacés pour rien...

Loi sur la poursuite pour dettes et faillites

Révision nécessaire, elle n'a pas vu beaucoup d'opposition lors de l'entrée en matière. En revanche, un amendement a été le sujet d'une discussion animée. La loi prévoit de mettre en cause la responsabilité d'un mandataire privé lors de fautes mineures ; alors que ce même mandataire est considéré comme un agent de l'État par cette loi. Il y avait d'autant plus incohérence que les fonctionnaires ne sont pas soumis à cette responsabilité. Discussion. Vote.

Pour la première fois, les deux blocs droite et gauche s'affrontent. Nous perdons 55 à 57. Au moins, notre proposition aura servi d'inauguration. Maigre consolation dans un débat où le secteur privé a, une fois de plus, perdu du terrain.

Au final, nous avons vécu une session instructive pour les nouveaux députés. Nous sommes maintenant parés pour traiter des dossiers importants qui ont pour nom Agenda 21, Or de la BNS, Budget 2006, etc...

Mais ce mercredi 30 juin à 13h30, nous avons surtout une préoccupation en tête : rejoindre notre bureau pour traiter les dossiers en souffrance...

Yvan Botteron

Conseiller communal, député

Les Ponts-de-Martel